

DELIBERATION N° 71-14 DU 6 JUILLET 1971

Portant attribution d'un prêt complémentaire
de 300 000 F à la Commune de GACE(Orne)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie",

Vu la décision des commissions réunies en date des 9 février
1970 et 12 mai 1971 (C-75),

DELIBERE

Article 1

Il est accordé à la Commune de GACE, à titre exceptionnel,
un prêt complémentaire de 300 000 F pour une durée de 20 ans, aux clauses
et conditions habituelles, pour l'opération concernant la construction d'une
station d'épuration mixte Commune - Industriels.

Article 2

Ce prêt complémentaire devant être remboursé par la Commune,
au moyen de versements que devront lui effectuer les industriels au profit
desquels la station sera construite, la Commune pourra saisir l'Agence en
cas de défaillance de ceux-ci. Le Conseil d'Administration prendra à ce
moment telle décision qu'il jugera convenable.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET